

H&B **IMMO** - Agence de Didier

HONORAIRES⁽¹⁾
CHARGE VENDEUR

(1) HONORAIRES TTC (8,5%) CHARGE VENDEUR AU 01/01/2017

TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCES

PRIX DE VENTE DE	0 à 100 000 €	FORFAITAIRE 10.000 €
PRIX DE VENTE DE	100 001 à 200 000 €	9% TTC DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE	200 001 à 300 000 €	8% TTC DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE	300 001 à 400 000 €	7% TTC DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE	400 001 à 500 000 €	6% TTC DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE	500 001 à + €	5% TTC DU PRIX DE VENTE

MANDAT EXCLUSIF (hors mandat REUSSITE): Diagnostics **OFFERTS**,
lors de la convention de vente signée par l'agence & si vendu par l'agence

ESTIMATION ECRITE : **400 € TTC**
ELABORATION DE BAIL : **350 € TTC**

TRANSACTIONS SUR LOCATIONS

Locations vides – Loi 1989 :

Honoraires d'entremise et de négociation à la charge du bailleur :

1 MOIS DE LOYER CC (14€ TTC par m2 surface habitable) **

Honoraires de visite, constitution de dossier et de rédaction de bail partagés par moitié entre le bailleur et le preneur : **22 € TTC par m2 de surface habitable**

Honoraires de réalisation de l'état des lieux, partagés par moitié par le bailleur et le preneur :

6 € TTC par m2 de surface habitable**

Locations professionnelles ou commerciales :

Honoraires d'entremise, de négociation, de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail :

3 mois de loyer CC HT à la charge du locataire

Locations meublées

Honoraires d'entremise, de négociation, de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail :

1 MOIS de loyer CC TTC à la charge du locataire

1 MOIS de loyer CC TTC à la charge du bailleur

** Sans pouvoir dépasser un mois de loyer CC pour le bailleur comme pour le preneur.